



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION



Paris, le 18 mai 2018
N°491

Communiqué de presse

Une reprise exemplaire et fondatrice pour le volailler DOUX

Le tribunal de commerce de Rennes a retenu ce vendredi 18 mai les offres de reprise du groupe DOUX déposées par un groupement regroupant LDC, AL MUNAJEM, TERRENA, SOCIÉTÉ DES VOLAILLES DE PLOURAY, YER BREIZH et SARIA.

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Loïc Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne prennent acte avec satisfaction de cette décision.

La reprise de Doux marque l'issue d'un processus engagé depuis plusieurs mois, conduit sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle), des administrateurs judiciaires Frédéric Abitbol et Erwan Merly, de la Région Bretagne et suivi de très près par le gouvernement au vu des enjeux pour les salariés et pour les éleveurs de volailles. Ce processus a permis l'émergence de ce projet de reprise qui apporte des solutions à la totalité des emplois du groupe Doux via le maintien de 912 emplois (dont 811 sans conditions) sur les 1 165 du groupe, et la proposition de 401 offres de reclassement, tant en Bretagne qu'en Pays de la Loire. Le projet porte également la création d'une société regroupant LDC, Al Munajem, Terrena, Triskalia et le Conseil régional de Bretagne reprenant, pour en assurer la modernisation, les activités amont (aliments, accoupage, contrats d'élevage) situées en Bretagne. Yer Breizh est le témoin de l'esprit de responsabilité de la filière volaille qui a permis l'élaboration de ce projet de reprise exemplaire et novateur.

Cette reprise permet ainsi de répondre aux objectifs de tous : le maintien d'un maximum d'emplois, la transformation pérenne et durable du modèle et le renforcement de la filière volaille.

Le professionnalisme de l'ensemble des candidats ayant déposé des offres, notamment le volailler ukrainien MHP, mérite également d'être souligné.

L'Etat et le Conseil régional de Bretagne, fortement impliqué dans ce dossier, sont pleinement engagés pour renforcer durablement la compétitivité de la filière avicole française. Ils accompagneront les investissements prévus, en particulier la création d'une nouvelle usine à Châteaulin (Finistère) qui permet de maintenir un centre d'activité pourvoyeur d'emplois au cœur de la Bretagne. L'Etat, aux côtés des collectivités, accompagnera également les éleveurs des autres régions, notamment des Pays de la Loire, concernés par ce projet de reprise.

La mobilisation des différents acteurs de la filière volaille française, du tribunal de commerce, le soutien des actionnaires de Doux et l'attitude particulièrement responsable des salariés de l'entreprise et des éleveurs tout au long de cette procédure ont été des éléments indispensables à cette issue favorable.

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, « *salue la confirmation et l'approfondissement de l'engagement de la société saoudienne Al Munajem pour l'avenir de la filière volaille de Bretagne* ».

Le ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard, « *souligne le caractère structurant de cette reprise pour les territoires de Bretagne et de Pays-de-Loire, et les importants investissements prévus* ».

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, « *salue l'attitude exemplaire et responsable des salariés, des éleveurs, ainsi que des acteurs de la filière avicole française, LDC et Terrena, qui conduit à renforcer cette filière sur le long terme* ».

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, se « félicite d'un projet de reprise qui offre une réelle visibilité aux employés et aux producteurs. Le projet porté par le consortium s'inscrit pleinement dans la démarche de progrès définie par la filière dans le cadre du plan de filière issue des EGA ; montée en gamme et réponses aux attentes des consommateurs».

Le président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, « se félicite de la décision, la période de liquidation se termine, celle de transformation commence, la Bretagne renforce ainsi sa place dans les nouveaux modèles agricole et agroalimentaire en France et en Europe ».

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Yves LE DRIAN	01 43 17 57 93
Cabinet de Jacques MEZARD	01 44 49 85 49
Cabinet de Bruno LE MAIRE	01 53 18 41 13
Cabinet de Stéphane TRAVERT	01 49 55 59 74
Cabinet de Loïg CHESNAIS-GIRARD	02 99 27 13 54

presse.cabinet@diplomatie.gouv.fr
secretariat-presse@cohesion-territoires.gouv.fr
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
presse@bretagne.bzh